

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

## AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par

M. Cinieri, M. Taite, M. Bony, M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Fabrice Brun,  
Mme Corneloup, Mme Anthoine, M. Ray, M. Meyer Habib et M. Seitlinger

-----

### ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.